



Remboursement des indemnités kilométriques De Janvier à Décembre 2025

Christophe LONGUETEAU

SAUX

1 - Remboursement Frais kilométriques Conseil d'administration

Aller-Retour = 38 kms

Nombre de présences = 3 soit 114 kms

2 - Remboursement autres frais kilométriques (cf relevés de frais) = 114 kms

Barème 2025 à 0,60 €/km

Montant Total (1+2) : **136,8 euros**

Arrêtée à la somme de cent trente six euros quatre vingt cts

Relevé au 14/01/2026

Syndicat de défense du vin AOC Cahors
Organisme de Défense et de Gestion
Pôle Viti-Vinicole
46140 Anglars-Juillac
Tél. : 05 65 20 81 80
Mail : contact@aac-cahors.vin